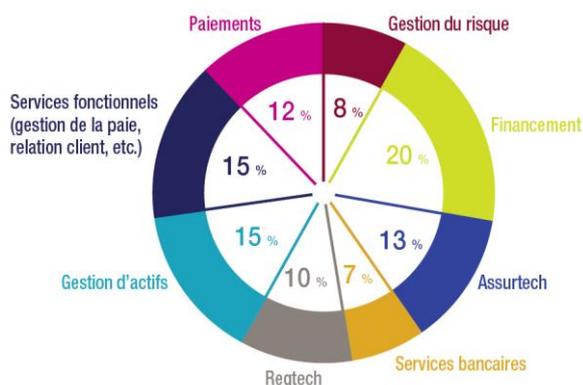


FinTechs

Contraction des mots « Finance » et « Technologie », le terme « **FinTech** » désigne des entreprises innovantes proposant des services aux consommateurs ou aux entreprises dans le **secteur financier**, grâce à l'**emploi intensif des technologies numériques**. Souvent de petite taille, ces entreprises se développent rapidement dans de **nombreux domaines** : moyens de paiement électroniques, gestion d'épargne, assurance, octroi de prêts, financement participatif, services sur crypto-actifs mais aussi d'autres services aux entreprises (lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent, conformité réglementaire, gestion des risques, etc.).

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES FINTECHS



Source : ACPR, 2025.

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

L'**irruption massive des technologies numériques transforme profondément le secteur financier**. Les **FinTechs viennent concurrencer les banques et assurances traditionnelles et les incitent à moderniser leur offre de services**. Banques et assurances s'adaptent en investissant elles-mêmes dans ces technologies, dans des start-ups et/ou en nouant des partenariats avec elles. De leur côté, les FinTechs s'appuient sur ces acteurs traditionnels pour intégrer les exigences liées à la réglementation financière et pour bénéficier de leur solidité financière et de leur réseau de clientèle.

Porteuses d'opportunités, les FinTechs peuvent **contribuer à l'augmentation des gains de productivité, améliorer la croissance économique, susciter l'innovation**, permettant d'augmenter l'emploi, et **améliorer la qualité et la diversité des services financiers**.

Elles peuvent **renforcer l'inclusion financière**, notamment celle des PME n'ayant pas de collatéral à apporter en

garantie de leurs emprunts bancaires ou d'historique de crédit, et celle des citoyens vivant dans des zones moins développées économiquement. Favoriser l'innovation proposée par les FinTechs peut **renforcer la concurrence dans le secteur financier**, tout en permettant en même temps la **pénétration des marchés internationaux**.

Un des principaux défis pour les FinTechs est d'atteindre le point d'équilibre : la concurrence est féroce dans le secteur financier et la rentabilité nécessite souvent d'atteindre une taille critique. Par ailleurs, elles sont exposées, comme les acteurs traditionnels du secteur, aux **risques de fraude, de cybercriminalité, de blanchiment d'argent** ou encore de **défaillance informatique**.

Les Fintechs exercent une activité qui est en général conditionnée à une autorisation d'exercer, appelée agrément. À ce titre, elle sont supervisées en France par **l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)** ou par l'Autorité des marchés financiers (**AMF**), en fonction de la nature de leur activité.

Par exemple, les FinTechs peuvent être des **établissements de paiement** ou des **établissements de monnaie électronique** (Qonto, Lydia, Nickel, Leetchi, Mangopay, etc.) qui proposent des solutions de portefeuilles électroniques, de transfert d'argent ou bien des services d'agrégation de comptes. Certaines sont des **établissements de crédit** et peuvent fournir tous les services d'une banque, y compris accorder des crédits, le plus souvent à distance et sans agences physiques (Boursorama, Revolut, etc.). Certaines FinTechs sont actives dans le secteur de l'assurance, soit en tant que **société d'assurance** (Alan, Acheel, etc.), soit en tant que **courtier**.

En tant que responsables de la **stabilité financière**, **l'ACPR et l'AMF veillent à ce que les FinTechs maîtrisent leurs risques et respectent la réglementation**, notamment concernant la protection du consommateur, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Pour permettre une supervision adaptée des Fintechs, les textes réglementaires prévoient parfois que certaines obligations ne s'appliquent qu'à partir d'une certaine taille. Les autorités européennes ont par ailleurs mis en place des groupes de travail pour s'assurer que la réglementation concilie protection du consommateur et promotion de l'innovation, comme par exemple le **Forum Européen des Facilitateurs d'Innovation (EFIF)** qui réunit les autorités de

supervision de tous les États-membres de l'Union Européenne. Ainsi, les superviseurs ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'orientation des FinTechs, sous la forme de *hubs* et d'équipes dédiées. En France, le **Pôle Fintech-Innovation**, créé par l'**ACPR** en **2016**, offre ainsi aux porteurs de projets FinTech la possibilité de discuter rapidement avec des experts de la réglementation pour mieux comprendre leurs obligations et les démarches à effectuer.

La **Commission européenne** a adopté en **2020** une **stratégie en matière de finance numérique**, visant à offrir aux consommateurs et aux entreprises davantage de choix en matière de services financiers et de solutions de paiement modernes, en stimulant innovation et concurrence de manière responsable, c'est-à-dire en garantissant stabilité financière et protection du consommateur.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Les FinTechs se caractérisent généralement par la légèreté de leur structure et l'utilisation intensive des nouvelles technologies comme l'exploitation de bases de données, l'intelligence artificielle ou les réseaux de type blockchain.

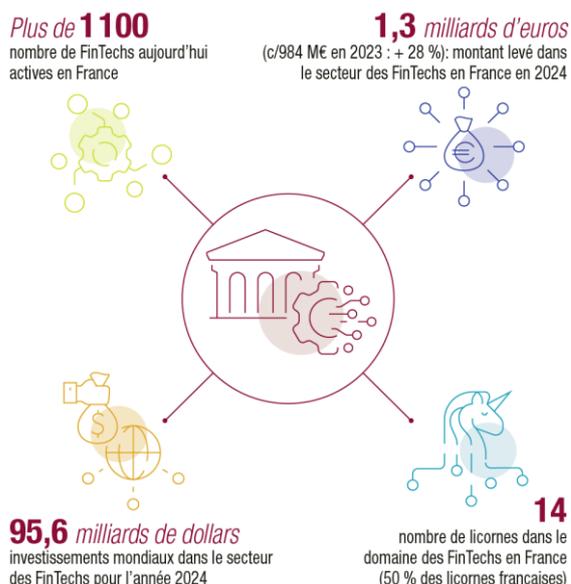
Elles développent des offres souvent centrées sur un produit principal (e.g paiement en ligne). L'**interactivité** permise par les nouvelles technologies et l'absence de réseau physique de distribution (agences) favorisent la **réduction des coûts**. Les services que fournissent les FinTechs reposent sur des innovations où l'**usage des données** est central. Pour les utilisateurs, la **fluidité du parcours client** (via internet ou les smartphones) **simplifie et élargit l'accès aux services financiers**.

Si ces entreprises débutent souvent en tant que start-ups, plusieurs d'entre elles ont atteint une valeur dépassant un milliard de dollars : on parle alors de « **licornes** ».

Parallèlement aux FinTechs, un autre type d'acteur prend aujourd'hui une place croissante dans le secteur financier : les « **Bigtechs** ». Ce terme fait référence aux grandes entreprises du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), américaines (**Amazon, Apple, Facebook, Google**, etc.) ou chinoises (**Alibaba, Tencent, Xiaomi**, etc.). Beaucoup de ces entreprises développent des activités financières, comme des services de paiement (Alipay, Apple Pay, Google Pay, WeChat Pay, etc.) ou d'assurance. Leur développement demeure lent en Europe mais l'importance de leur taille et de leurs bases

client fait peser des **risques d'altération de la concurrence**. Leur activité soulève également des questions de **protection des données personnelles**.

QUELQUES CHIFFRES



Sources : Association France FinTech, KPMG, 2025.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Fintechs](#), La finance pour tous, 2016

[Fintech et Innovation](#), ACPR, 2018

[Les Fintechs et leurs effets sur les services financiers](#), BCE, 2018

[Fintech : la finance fait sa révolution](#), vidéo France 24/HEC, 2018

[Qu'est-ce que la Fintech ?](#), BPI, 2024

[L'année de la Fintech 2024](#), KPMG & France Fintech, 2025